



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

NOTE AUX COMMUNES

Le 2 avril 2021

Etat de fonctionnement des services intercommunaux

Après les dernières annonces gouvernementales, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté reste mobilisée au service des habitants du territoire, des acteurs socio-économiques et de ses communes membres, en lien avec ses partenaires institutionnels.

A compter du mardi 6 avril, les services de la Communauté de communes fonctionneront comme ci-après.

1/ Fonctionnement du service Enfance & jeunesse

A compter du mardi 6 avril, les multiaccueils seront dédiés à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de l'épidémie. Il en est de même pour les accueils de loisirs qui leur seront ouverts le mercredi 7 avril et pendant les vacances de printemps, du 12 au 23 avril.

Ainsi, les multiaccueils, la halte-garderie et les accueils de loisirs seront fermés au grand public pour une durée de 3 semaines, les programmes des vacances de printemps sont annulés.

Les personnels indispensables à la gestion de l'épidémie concernés sont :

- Tous les personnels des établissements de santé ;
- Les biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les préparateurs en pharmacie ainsi que les ambulanciers ;

- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales, ainsi que ceux de l'assurance maladie chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées ; services d'aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; Services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- Tous les personnels des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et d'interventions à domicile (TISF) et les services de prévention spécialisée ;
- Les enseignants et professionnels des établissements scolaires, les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles ou les professionnels de la garde à domicile, les agents des collectivités locales, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les forces de sécurité intérieure (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitencier)

Les personnes concernées peuvent faire garder leurs enfants dans les établissements correspondant à la tranche d'âge de l'enfant, en procédant à une demande d'inscription par mail à rif@smvic.fr.

Pour les 0-3 ans, les multiaccueils de Vinay, Saint-Marcellin et de Chatte sont ouverts.

Besoin d'informations supplémentaires ? Il est possible de contacter le RIF par téléphone :

- Les lundis et mercredis au 04 76 64 09 50
- Les jeudis et vendredis au 04 76 64 86 84

Pour les 4-16 ans, les accueils de loisirs de Vinay et Saint-Romans sont ouverts le mercredi 7 avril et pendant les vacances de printemps du 12 au 23 avril. Sont fermés ceux de Saint-Quentin sur Isère et de Pont-en-Royans.

Besoin d'informations supplémentaires ? Il est possible de contacter le 07 61 32 28 18 :

- Le mardi de 9h à 17h
- Le mercredi de 9h à 18h
- Le jeudi de 9h à 17h
- Le vendredi de 9h à 12h30

2/ Les services intercommunaux en fonctionnement pendant le confinement

La continuité de service public sera assurée par les agents de la Communauté de communes pour tous les services essentiels. Le port du masque et le respect des gestes barrières est obligatoire.

L'accueil de la Maison de l'intercommunalité

L'accueil de la Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier à Saint-Marcellin, est ouvert du lundi au vendredi aux horaires suivants :

Accueil de la Maison de l'intercommunalité

Maison de l'intercommunalité

7 rue du colombier

- 04 76 38 45 48

Horaires d'accueil des usagers :

- du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h30
- vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.

Le service de collecte des déchets et les déchèteries

La collecte des déchets se fait de manière habituelle sur les points d'apport volontaire pour les ordures ménagères (OM) et le tri.

Les déchèteries de Saint-Sauveur, Vinay et Saint-Quentin sur Isère restent ouvertes aux particuliers aux horaires actuels, sauf les jours fériés :

- ***Saint-Quentin sur Isère***
 - Lundi de 14h à 18h
 - Mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
 - ZA du Gouret, 38210 Saint-Quentin sur Isère
- ***Saint-Sauveur***
 - Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
 - Mardi et vendredi de 13h30 à 18h
 - Samedi de 9h à 18h
 - Route de la Croix de May, 38160 Saint-Sauveur
- ***Vinay***
 - Lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h
 - Mardi et vendredi de 13h30 à 18h
 - Samedi de 9h à 18h
 - ZA les levées, 38470 Vinay

Un créneau d'accès reste réservé aux professionnels du territoire tous les mardis et vendredis matin aux horaires habituels de 9h à 12h, sauf les jours fériés.

De la même façon, la **déchèterie mobile** continuera sa tournée dans les communes du territoire aux dates prévues, de 10h30 à 12h30 et de 13h à 16h.

- Mercredi 7 avril à Poliéna
- Vendredi 9 avril à Saint-Antoine l'Abbaye

- Mercredi 14 avril à Saint-Just de Claix
- Vendredi 16 avril à Saint-Hilaire du Rosier (Gare)
- Mardi 20 avril à Saint-Lattier
- Jeudi 22 avril à Varacieux
- Samedi 24 avril à Saint-Appolinard
- Vendredi 30 avril à Presles

Pour contacter le service Gestion & valorisation des déchets : 04 76 38 66 03 / contact.dechets@smvic.fr

Les agences de l'eau et de l'assainissement ouvertes également

Les agences intercommunales de l'eau sont ouvertes pendant la période de confinement et joignables aux horaires habituels suivants :

<p>Agence à Saint-Marcellin Maison de l'intercommunalité 7 rue du colombier</p> <ul style="list-style-type: none"> • 04 76 38 61 48 <p>Horaires d'accueil des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du lundi au vendredi • 8h30-12h30 et 13h30-17h. 	<p>Agence à Vinay 100 rue Paul Guerry</p> <ul style="list-style-type: none"> • 04 76 36 90 57 <p>Horaires d'accueil des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du lundi au jeudi • 8h-12h et 13h30-17h
--	--

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture des agences de l'eau, merci de contacter le 04 76 36 94 01.

NOTA :

Le service sur rendez-vous à domicile des SPANC est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

L'Agence de développement économique

L'agence intercommunale de développement économique fonctionne normalement en accompagnant les entreprises, artisans et commerces du territoire.

Elle assure une permanence téléphonique **04 76 38 67 20** du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h, elle est également joignable par mail à l'adresse suivante : agence.deveco@smvic.fr.

La Maison intercommunale des familles

Pendant le confinement, la Maison intercommunale des familles reste ouverte pour accueillir, informer, écouter, orienter et accompagner les habitants et les professionnels du territoire en matière de promotion et prévention de la santé.

Horaires d'ouverture de la Maison des familles au public :

- Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h30

Les ateliers collectifs de la Maison intercommunale des familles sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Une ligne d'écoute est en place pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants et les professionnels du territoire en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement...) au 04 56 33 30 20. Elle permet d'obtenir un rendez-vous avec un psychologue aux horaires d'ouverture de la Maison Intercommunale des Familles.

Gratuit. Confidentiel. Libre d'accès.

Pour se rendre à l'accueil de l'un de nos services si votre domicile se situe à plus de 10km de là, il faut se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire dans le département entre 6h et 19h en cochant le motif « Démarches administratives ou juridiques ».

Pour suivre l'actualité du territoire durant cette crise sanitaire, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux.

<https://www.facebook.com/saintmarcellin.vercors.isere/>

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

https://twitter.com/SMVI_communaute